



La demande de mise en liberté sous caution d'Amougou Belinga renvoyée.

Jean Pierre Amougou Belinga, pour la troisième fois, était devant le juge de la cour d'appel de Centre pour la demande de mise en liberté sous caution,

Après une audience expéditive, cette demande de mise en liberté a été renvoyée par la Cour d'appel du Centre au 11 mai prochain.

Il s'agit du troisième renvoi de la demande de mise en liberté de l'homme d'affaires, patron du groupe de médias L'Anecdote, accusé de « complicité de meurtre par aide » dans l'assassinat du journaliste Martinez Zogo.